

Entente d'exposition sur invitation de la FOYER GALLERY

ENTRE LE(S) GROUPE(S) ARTISTIQUE(S), (les EXPOSANTS)

Groupe artistique 1 _____

Représenté par _____

Poste au sein du groupe artistique _____

Groupe artistique 2 _____

Représenté par _____

Poste au sein du groupe artistique _____

Groupe artistique 3 _____

Représenté par _____

Poste au sein du groupe artistique _____

ET L'ASSOCIATION DES ARTISTES DE LA FOYER GALERY (FGAA)

Représenté par _____

Poste au sein de la FGAA _____

DATE _____

1,1 Pour une exposition d'œuvres d'art dans la Foyer Gallery du Sportsplex de Nepean, 1701 avenue Woodroffe à Ottawa, ON K2G 1W2, de _____ à _____ ; cette période comprend un jour pour l'apport et la mise en place des œuvres d'art, et le dernier jour pour l'enlèvement de toutes les œuvres d'art des EXPOSANTS.

TERMES ET CONDITIONS

2.1 Les EXPOSANTS déclarent qu'ils n'ont pas accès à une autre galerie, c'est-à-dire que le terme " galerie " désigne un espace clos consacré à l'exposition des œuvres des EXPOSANTS, et à noter qu'un mur situé dans une zone principalement utilisée à d'autres fins n'est pas considéré comme une galerie.

2.2 Les EXPOSANTS s'engagent à la formation des artistes qui travailleront à la galerie par des membres de la FGAA sur le fonctionnement de la galerie, y compris la sécurité de la porte et le terminal Square, et ceci avant l'ouverture de l'exposition.

2.3 Les EXPOSANTS s'engagent à présenter des œuvres d'art adaptées à une exposition dans un espace public accessible aux familles et aux enfants.

2.4 Les EXPOSANTS gèreront les arrangements financiers de toute vente dans la galerie, y compris l'utilisation du terminal Square pour les achats par carte bancaire de débit et de crédit, ainsi que la gestion des ventes en espèces. Le nombre de ces ventes et leur valeur totale seront communiqués au trésorier de la FGAA afin de répondre aux exigences de la FGAA envers la ville d'Ottawa.

2.5 Les EXPOSANTS s'engagent à fournir des artistes pour travailler à la galerie pour chaque créneau

horaire de la durée de l'exposition.

2.6 Les EXPOSANTS s'engagent à verser 15% de la valeur totale de toutes les ventes réalisées dans la galerie pendant l'exposition au trésorier de la FGAA à titre de contribution au fonds « Young at Art ».

2.7 Les EXPOSANTS sont tenus de s'assurer que la galerie est bien fermée à clé et que la clé est placée dans la boîte à clé à la fin de chaque séance.

J'ai lu et compris cette entente concernant l'exposition sur invitation de la Foyer Gallery.

Au nom du groupe que je représente, j'accepte par la présente de me conformer aux exigences énoncées dans ce document.

Nom (veuillez l'imprimer) : _____

Groupe artistique 1 : _____

Signature: _____

Date: _____

Nom (veuillez l'imprimer) : _____

Groupe artistique 2 : _____

Signature: _____

Date: _____

Nom (veuillez l'imprimer) : _____

Groupe artistique 3 : _____

Signature: _____

Date: _____

Informations de contact de la FGAA :

Président : (Nom et email et tel. #)

T

r

é

s

o

r

i

e

r

:

(

N

o

m

e

t

e